

**COMMUNE DE FLAVIAC - ARDECHE -  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
2023-008**

Le 11 avril deux mil vingt-trois à 19 heures 30, les membres du conseil municipal de la commune de FLAVIAC se sont réunis, sous la présidence de Michel CONSTANT, Maire, salle du conseil municipal en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Convocation : 04/04/2023  
Membres en exercice : 15  
Membres présents : 09  
Nombre de votants : 12

**Présents** : BERNARD Françoise, CHAMP Luc, CONSTANT Michel, CORRAL Manuel, FELCE Lydie, FRENAY Bernard, HILAIRE Valérie, RASCLARD Muriel, ROCARPIN Nelly.

**Excusé(e)s** :

**Pouvoir(s)** : BEAL Gérard à HILAIRE Valérie, SOUVIAT Benjamin à CORRAL Manuel, VEY Gaëlle à RASCLARD Muriel.

**Secrétaire de Séance** : CORRAL Manuel

**OBJET** : Approbation compte de gestion 2022 – Budget Communal

Le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2022 dressé et transmis par M. Alain MOREAU, Chef du Service de Gestion Comptable de PRIVAS et receveur de la commune fait ressortir le résultat global des écritures afférentes comme suit :

<b>Budget principal COMMUNE</b>	Investissement	Fonctionnement	Total
<b>Recettes</b>	243 786.23	939 917.10	1 183 703.33
<b>Dépenses</b>	151 806.31	817 722.68	969 528.99
<b>Résultat de l'exercice</b>			
Excédent	91 979.92	122 194.42	214 174.34
Déficit			

Ce compte de gestion a été présenté à la Commission des Finances lors de sa réunion du 27 mars dernier. Mme BERNARD, 1<sup>ère</sup> Adjointe aux finances précise en outre que ce compte de gestion de l'exercice 2022 du budget de la commune et le compte administratif 2022 dudit budget rassemblent l'opération identique en ce qui concerne les écritures et les résultats.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,  
Vu le compte de gestion du budget de la commune pour l'exercice 2022 présenté par le comptable public,  
Considérant l'identité de valeur entre les écritures de ce compte de gestion et de compte administratif du budget de la commune de l'exercice 2022

**L'assemblée est invitée** à approuver le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2022 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré et statué à l'unanimité :

**DECLARE** que le compte de gestion du budget de la commune dressé par M. Alain MOREAU, Chef du Service de Gestion Comptable de PRIVAS, pour l'exercice 2022, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part et par conséquent **L'APPROUVE**.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Certifié conforme au registre des délibérations.  
Michel CONSTANT,  
Maire de Flaviac



CORRAL Manuel  
Secrétaire de séance